



Le jeudi 22 juin 2023 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 16 juin 2023 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, MM. Didier DUPE, X. BASSELET, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, M. Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, M. John EVLARD, Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Dominique FRETE, Nicolas CARLIN, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Marie VANOYE (à Mme Juliette de BAROLET), M. Bernard CAUDAL (à M. Pierre ZIMMERMANN), M. Vincent DELANNOY (à M. Pierre-Yves HEBBINCKUYS), Mme Béatrice LAURENCEL (à M. Martin LEPOUTRE), M. Yves PAUL (à M. Bernard JEAN-BAPTISTE)

Absents : Mme Dorothée GENASI, M. Antoine DHALLUIN

N° 23-3-14

### Ecoles

Contrat d'association des écoles privées

Report du calcul du forfait

Rapport de Madame Juliette de Barolet,  
Adjointe à l'action scolaire et périscolaire

Par délibération N°22-1-15 du 24/03/2022, vous avez fixé le montant du forfait accordé aux écoles privées dans le cadre de leur contrat d'association avec l'Etat à

- 922,71 € pour un enfant bonduois scolarisé en maternelle
- 407,85 € pour un enfant bonduois scolarisé en primaire

Les modalités de calcul du forfait sont en cours d'actualisation pour les années à venir.

Par délibération du 13 décembre 2022, nous avons versé un premier acompte correspondant à 50 % du montant versée en 2022.

Il vous est proposé de verser un deuxième acompte du même montant.

Le solde sera ajusté lors de la prochaine assemblée délibérante.

Travaux préparatoires  
Commission 1 du 15 juin 2023

Vote à l'unanimité



Le Conseil  
Adhere à la proposition ci-dessus.  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil.  
Certifié conforme.  
Le Maire